

Bilan « Plate-forme de signalement » et SIGNAL DISCRI de l'IGPN

1. La « Plate-forme de signalement », accessible à partir du site internet du ministère de l'Intérieur.

Pour rappel, en 2021, sur les **4 330** signalements traités entrant dans le champ de compétence de la **Police nationale** (6 003 enregistrés au total), **183** (4,2 %) faisaient état d'actes racistes ou discriminatoires.

Sur l'ensemble de l'année 2022, parmi les **4 671** signalements traités entrant dans le champ de compétence de la **Police nationale** (6 843 enregistrés au total), **172** (3,7 %) évoquaient, quel que soit le contexte, des pratiques ou des propos discriminatoires, indexés comme allégation principale ou secondaire, et répartis comme suit :

✓ **105** dénonciations de propos discriminatoires, dont 20 signalements liés à des contrôles routiers (19 %), 20 relatifs à des contrôles d'identité, 18 pour des interpellations (17 %) et 12 pour une intervention sur la voie publique ou dans un lieu public (11 %).

➤ **67** dénonciations de pratiques discriminatoires, dont 25 signalements liés à des contrôles routiers (37 %), 13 pour des contrôles d'identité (19 %) et 7 dans une situation d'accueil du public dans les locaux de police (10 %).

Dans un contexte de hausse régulière du nombre de signalements, l'année 2022 se caractérise par une baisse des allégations de propos ou de pratiques discriminatoires (- 13 %).

2. La cellule SIGNAL-DISCRI.

En **2022**, la plateforme d'écoute SIGNAL-DISCRI, accessible à l'ensemble des agents de la Police Nationale, a recensé **222** signalements ; **8** signalements faisant état de discrimination portant sur les origines ont été enregistrés, à savoir :

- 2 signalements ont été orientés vers la direction d'emploi pour attribution (propos discriminatoires) ;
- 1 signalement a été orienté vers la direction d'emploi pour attribution (pratiques discriminatoires) ;
- 1 signalement est dans l'attente d'information de la part de la signalante (propos discriminatoires) ;
- 1 signalement est dans l'attente d'information de la part du signalant (propos discriminatoires et pratiques discriminatoires) ;
- 2 signalements à l'issue desquels les signalants se sont rétractés (propos discriminatoires) ;
- 1 signalement a fait l'objet d'une enquête administrative par la direction d'emploi (propos discriminatoires).

En 2021, la plateforme d'écoute SIGNAL-DISCRI avait recensé **268** signalements dont **8** faisaient état de discriminations portant sur les origines